



REGLEMENT DU TOURNOI

1. Règlement commun

Le tournoi de football « Challenge du Printemps », ouvert à la catégorie U10 (joueurs nés en 2013) et à la catégorie U12 (joueurs nés en 2011), se déroulera les 29 Avril et 30 Avril 2023 à Guipavas.

La compétition débutera à **09h00 le samedi 29 avril**.

- Chaque équipe est composée de **8 joueurs et 2 remplaçants**. Autorisation de **3 U9 en catégorie U10** et **3 U11 en catégorie U12** et **2 joueurs extérieurs au club invité**. Le nom des joueurs devra être inscrit sur la feuille de match dès 08h45 le samedi. La feuille de match sera remise à la table de contrôle pour vérification des licences avant le début du tournoi. Les dirigeants des équipes devront présenter les photocopies des licences des joueurs.
- **Les joueurs doivent être licenciés à la Fédération Française de Football ou à la structure équivalente pour les clubs étrangers et doivent être obligatoirement assurés par leur club**. L'organisation du Challenge du Printemps, décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident survenant aux membres d'un club participant.
- Les arbitres de champ sont mis à disposition par l'organisation, les délégués des équipes en présence désignent un arbitre de touche pour leur match.
- Les joueurs doivent être prêts 10 minutes avant leurs matchs. Une équipe absente au moment de l'appel pour ses matchs, est déclarée 'forfait'. Un forfait donne une victoire 3-0 pour l'équipe adverse.

2. Règles d'arbitrage

Le règlement d'arbitrage appliqué est celui du football à 8 avec les éléments particuliers suivants, appliqués pour le Challenge du Printemps :

- Durée des matchs
 - 12 minutes pour les matchs de poule.
 - 12 minutes pour les 1/2 finales.
 - 2 x 7 minutes pour la finale des Champions et la finale des Espoirs.
 - Le choix du terrain sera réalisé par tirage au sort au début de chaque match par l'arbitre.
 - Aucun hors-jeu
 - Les touches sont effectuées à la main
 - Engagement ou coup d'envoi : Interdiction de marquer directement
 - L'arbitre sera prévenu à chaque remplacement
 - Coups francs : Directs ou bien indirects, pas de recommandation. Un but peut être marqué directement à chaque coup franc.
 - La passe au gardien (avec prise de balle à la main) n'est pas autorisée. Elle sera sanctionnée d'un coup franc.
 - Relance du gardien obligatoirement à la main de sa surface des 13 mètres, ou au pied (ballon doit être au sol, pas de volée ou demi-volée). En cas de dégagement de volée ou de demi-volée, l'équipe est sanctionnée d'un coup franc ramené perpendiculairement à la ligne des 13m avec un mur à 6m
 - Toute faute grave commise dans cette surface est sanctionnée d'un penalty.
 - Mise à distance des joueurs sur un coup franc : 6m
 - Tout joueur averti par l'arbitre d'un carton jaune fera l'objet d'une **expulsion temporaire de 3 minutes**.
 - Tout joueur sanctionné d'un carton rouge pendant un match sera expulsé et non remplacé mais ce dernier pourra jouer le match suivant.
 - A chaque match des poules (qualificatives, Champions et Espoir) il est attribué :
- **3 points par match gagné**
 - **1 point par match nul,**
 - **0 point par match perdu.**

3. Règles de qualification

Poules de qualification :

Plateau U10 :

- Les équipes sont réparties par tirage au sort en 8 poules de 6 équipes.
- Sur 4 terrains de foot à 8
- Les équipes classées 1^{ères} - 2^{nde} et 3^{ème} de leur poule accèdent au tournoi des Champions
- (4 groupes de 6 équipes) débutant à 08h45 le dimanche.
- Les équipes classées 4^{ème} - 5^{ème} et 6^{ème} de leur poule, accèdent au tournoi des Espoirs,
- (4 groupes de 6 équipes) débutant à 08h45 le dimanche.

Tournoi des Champions :

- Le premier qualifié (4) pour les ½ puis (2) pour la finale
- Les 5 autres équipes sont éliminées.

Tournoi des Espoirs : :

- Le premier qualifié (4) pour les ½ puis (2) pour la finale
- Les 5 autres équipes sont éliminées.

Plateau U12 :

- Les équipes sont réparties par tirage au sort en 8 poules de 6 équipes.
- Sur 4 terrains de foot à 8
- Les équipes classées 1^{ères} - 2^{nde} et 3^{ème} de leur poule accèdent au tournoi des Champions
- (4 groupes de 6 équipes) débutant à 08h45 le dimanche.
- Les équipes classées 4^{ème} - 5^{ème} et 6^{ème} de leur poule, accèdent au tournoi des Espoirs,
- (4 groupes de 6 équipes) débutant à 08h45 le dimanche.

Tournoi des Champions :

- Le premier qualifié (4) pour les ½ puis (2) pour la finale
- Les 5 autres équipes sont éliminées.

Tournoi des Espoirs : :

- Le premier qualifié (4) pour les ½ puis (2) pour la finale
- Les 5 autres équipes sont éliminées.

4. Classement des équipes : Même règlement pour les 2 catégories

✚ **Le classement dans les poules:** Les critères de classement sont dans l'ordre :

- Le nombre de points
- Le meilleur goal-average général.
- Le meilleur goal-average particulier
- La meilleure attaque
- La meilleure défense

✚ **En cas d'impossibilité de départager les équipes**

- Si les équipes ne peuvent être départagées à l'issue des poules qualificatives, une série de tirs au but (3 tirs au but par 3 joueurs) est effectuée. En cas d'égalité à l'issue de cette série, les autres joueurs continuent les tirs jusqu'à ce qu'une équipe totalise davantage de buts marqués, à égalité de tentatives.
- Si des équipes ne peuvent être départagées à l'issue des poules des Champions et des Espoirs, l'équipe(s) qualifiée(s) sera celle qui, lors des poules qualificatives, aura obtenu dans l'ordre : le plus grand nombre de points, le meilleur goal-average général, le plus grand nombre de buts marqués.

✚ **En cas d'égalité à l'issue des 1/2 finales et finales :**

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une série de tirs au but (3 tirs au but par 3 joueurs) est effectuée. En cas d'égalité à l'issue de cette série, les autres joueurs continuent les tirs jusqu'à ce qu'une équipe totalise davantage de buts marqués, à égalité de tentatives.

Toutes réclamations et appels doivent être adressés auprès de :

Stéphane GOURON : Président du Tournoi, ou de **Bernard GUILLEMIN** : Responsable du tournoi, qui prendront une décision définitive. La commission n'acceptera aucune réclamation concernant des décisions de l'arbitre sur le terrain.